



Les accords d'investissement internationaux et leurs impacts sur les droits des femmes

QUELQUES CHIFFRES

- La pandémie de COVID-19 a poussé 96 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2021, dont la moitié sont des femmes.
- Dans le monde, la proportion de femmes percevant une pension est en moyenne de 10,6 % inférieure à celle des hommes. Seulement 41,1 % des mères reçoivent des prestations de maternité, tandis que 83 millions de nouvelles mères restent non couvertes.
- La majorité des conflits juridiques entre investisseurs et États en cours dans le cadre d'accords de libre-échange concernent des ressources naturelles. Dans les pays en développement, ce sont traditionnellement les femmes qui en dépendent le plus.
- Dans les zones franches d'exportation, les 3/4 des travailleurs sont des femmes.
- Dans les pays en développement, les petites et moyennes entreprises (PME) contribuent à 70 % des emplois et plus de 60 % du PIB. En Afrique, la plupart des PME appartiennent à des femmes.



Les femmes bénéficient moins que les hommes de la libéralisation des échanges, mais elles supportent une part plus élevée des impacts négatifs en raison de leur accès inégal aux ressources et au pouvoir

Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faut un examen critique des défis et obstacles au développement posés par les accords internationaux d'investissement, y compris l'ODD 5 sur le genre

Une croissance économique inclusive et un développement durable nécessitent que l'égalité entre les sexes et les droits des femmes soient ancrés dans les paradigmes politiques. La mondialisation, par l'accroissement du commerce et des investissements, a été historiquement associée avec une augmentation de l'emploi et des opportunités entrepreneuriales. Cependant, dans certains cas, elle a exacerbé les inégalités existantes entre les sexes. En effet, les accords internationaux d'investissement et les traités bilatéraux ne tiennent souvent pas compte de leurs effets négatifs sur les femmes en tant que groupe distinct et souvent défavorisé dans l'économie. À ce jour, il existe plus de 2844 traités bilatéraux dans le monde et peu abordent le genre de manière substantielle.

Historiquement, l'investissement étranger a eu un impact positif sur l'emploi des femmes dans les pays en développement, notamment dans les zones spéciales franches d'exportation, où sont fabriqués des vêtements et d'autres biens de consommation destinés au marché mondial. Cependant, de tels impacts positifs n'ont souvent pas permis de réaliser l'égalité jouissance des droits de l'homme par les femmes et ont maintenu les femmes au bas de la hiérarchie de la valeur économique. La grande majorité de la main-d'œuvre des usines est composée de femmes et il existe des controverses persistantes sur leurs conditions de travail médiocres, la précarité des emplois, les bas salaires, les écarts salariaux entre hommes et femmes et les faibles perspectives d'avancement professionnel. En outre, les droits des travailleuses sont régulièrement bafoués par des pratiques telles que l'allongement des heures de travail sans augmentation des salaires.

Les petites et moyennes entreprises (PME) détenues par des femmes représentent 31 à 38 % des PME formelles dans les pays en développement à revenu intermédiaire. Soutenir ce secteur est crucial pour faire progresser l'égalité des sexes. Généralement, les accords incluent une clause qui interdit au gouvernement d'exiger des entreprises qu'elles privilégient le contenu local et la transformation locale. Ceci en dépit du fait que cela permettrait aux PME de vendre leurs produits à des entreprises étrangères et de s'intégrer dans un processus de production à plus grande échelle. En moyenne, plus de 80 % des PME des pays en développement sont concentrées dans des entreprises locales, alors que seulement 19 % se concentrent sur les exportations. Favoriser le contenu et la transformation locale créerait des retombées positives entre les PME de divers secteurs grâce à la possibilité d'intégrer un processus de production impliquant des investisseurs étrangers.

Une autre clause de protection des investisseurs qui pose problème pour les PME des pays en développement est celle qui exige un traitement égal entre les entreprises étrangères et locales.

Cela sape la capacité des États à créer une plus grande inclusion dans l'activité économique, car certains investisseurs contesteront cette activité de l'État comme violant les traités d'investissement, affectant ainsi les personnes en situation précaire, dont beaucoup sont des femmes. Elles sont en effet incapables de rivaliser avec des entreprises étrangères qui ont plus d'argent et des moyens technologiques plus importants. L'assistance stratégique éphémère dont elles auraient besoin de la part des États n'est plus possible.

Les clauses de protection des investisseurs limitent également la capacité des pays en développement à mettre en place des politiques de soutien à l'industrialisation de leurs économies. L'industrialisation contribue à la création d'emplois et à l'éradication de la pauvreté, tout en offrant des possibilités d'inclusivité et d'égalité entre les hommes et les femmes. Elle entraîne une augmentation de la valeur ajoutée et favorise les progrès scientifiques, technologiques et l'innovation, encourageant ainsi un plus grand investissement dans l'éducation et dans d'autres domaines nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durables. Toute restriction sur les politiques d'industrialisation a donc un impact négatif sur les droits des femmes, notamment leurs droits économiques et sociaux.

Enfin, les traités d'investissement affectent également les droits des femmes par le biais du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), qui sape les efforts des États pour se conformer aux obligations en matière de droits humains, comme le droit à un environnement sain. Le domaine de la santé publique et de la protection de l'environnement, par exemple, sont essentiels et étroitement liés à l'autonomie économique et au bien-être des femmes. Or, ces domaines sont aussi soumis aux RDIE. Dans l'affaire *Renco c. Pérou*, une usine de la compagnie Renco implantée au Pérou a entraîné l'empoisonnement au plomb de 162 personnes. Le gouvernement péruvien a donc pris des mesures contre l'entreprise. Cependant, en retour, en 2011, Renco a poursuivi le Pérou pour 800 millions de dollars dans le cadre de l'accord de libre-échange entre les États-Unis et le Pérou.

Vu l'importance des investissements transfrontaliers dans un contexte de mondialisation économique, des politiques d'États volontaristes et durables d'industrialisation et de diversification économique sont essentielles pour relever le défi de la discrimination en matière de genre dans de nombreux secteurs d'exportation.

Recommandations de politique

La [Déclaration sur le droit au développement](#), les [Objectifs de développement durable](#) et le [Programme d'action d'Addis-Abeba](#) fournissent des bases sur lesquelles les accords d'investissement internationaux devraient être réformés afin de recalibrer leur impact sur la capacité des États à promouvoir les droits de l'homme, y compris en matière de genre. Cela contribuerait à faire en sorte que la vision de l'Agenda 2030 du programme 2030, qui veut que le commerce international devienne un moteur de la croissance économique inclusive et de réduction de la pauvreté. Les recommandations incluent :

Les États devraient veiller à intégrer des dispositions qui leur permettent de modifier les accords d'investissement internationaux et les clauses d'exigences de performance; Toutes les parties devraient mener des évaluations d'impact sur les droits de l'homme, en mettant l'accent sur les questions de genre. Les investisseurs devraient coopérer à ces évaluations en fournissant des données selon les besoins ; Toutes les parties devraient collecter des informations sur les bonnes pratiques existantes, sur l'interprétation et sur les options de sortie des accords d'investissement internationaux et sur l'évolution des pratiques en la matière; Les organisations internationales devraient fournir des données sur l'attractivité des investissements étrangers directs ; Les États devraient être consultés avant le début d'un processus de règlement des différends entre investisseurs et États ; Toutes les parties prenantes devraient envisager d'inclure des éléments de langage sur les droits des femmes dans les accords d'investissement internationaux; La société civile devrait mener un plaidoyer auprès des États sur les liens entre les mesures de protection des investisseurs dans les accords internationaux d'investissement, les droits des femmes et l'égalité des sexes. Une attention particulière devrait être accordée aux violations des droits du travail dans les zones franches d'exportation, ainsi qu'à l'importance des PME pour l'autonomie économique des femmes.



Les clauses de protection des investisseurs inclus dans les accords et les traités d'investissements internationaux sont problématiques parce qu'ils limitent beaucoup l'espace d'action politique à disposition des gouvernements pour mettre en place des mesures promouvant les droits des femmes. Lorsque l'État ne peut pas s'acquitter de ses responsabilités, veiller à ce que les femmes aient un rôle actif dans le processus de développement devient difficile



CONTACT

ohchr-r2d@un.org

www.ohchr.org

Lisez le rapport complet [ici](#)